

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la position commune (CE) n° 60/98 du 5 octobre 1998 arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption d'un règlement du Conseil établissant un cadre spécial d'assistance en faveur des fournisseurs ACP traditionnels de bananes

(«Journal officiel des Communautés européennes» C 364 du 25 novembre 1998)

(1999/C 38/09)

À la page 14 (visas et notes de bas de page):

Le visa «vu l'avis du Comité économique et social ⁽²⁾», ainsi que la note de bas de page «⁽²⁾ Avis rendu le ... (non encore paru au Journal officiel)» sont supprimés.
